

OUEST LIMOUSIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LA MONNERIE
87 150 CUSSAC
05-55-78-84-07

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

Du 23 mars 2017

L'An deux mille dix-sept,

Le jeudi vingt-trois mars à vingt heures,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Dominique GERMOND, premier vice-président, le président Christophe GEROUARD étant empêché.

Date de la convocation : le vendredi dix-sept mars.

Titulaires présents : Guy BAUDRIER, Véronique BINDE, Paul BRACHET, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Albert DELHOUME, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUDEUX, Nathalie MARCHADIER, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Suppléants présents : Stéphane MALIVERT, suppléant de Daniel ESCURE.

Absents : Alain BLOND, Daniel DESBORDES, Daniel ESCURE, Christophe GEROUARD, Richard SIMONNEAU.

Pouvoirs : Alain BLOND à Marie-Laurence MORANGE, Daniel DESBORDES à Bruno GRANCOING, Christophe GEROUARD à Dominique GERMOND.

Secrétaire de séance : Paul BRACHET.

Logo de la communauté de communes

Le Président présente le logo ci-joint de la communauté de communes Ouest Limousin, étudié et proposé par la commission communication.



Ce logo se fonde sur :

Des axes de recherches

Rappel des éléments retenus lors de la recherche du nom de la communauté de commune

Territoire rural

Rappel de l'identité régionale

Mise en avant du tourisme vert

Appropriation par les habitants

Des valeurs à mettre en avant

Espace naturel

Proximité

Vitalité/dynamisme

Inscrire la communauté de communes dans le monde contemporain par une image en adéquation avec son époque :

Par une gamme des couleurs

Par une représentation figurative plutôt qu'abstraite (les logos abstraits ne sont plus d'actualité)

Par un traitement graphique simple

Choix graphiques, démarche créative

- Le choix d'une **police sobre** mais pas trop stricte avec une certaine simplicité (administration, collectivité territoriale)

- **Inclinaison** : apporter plus de dynamisme, rendre l'image moins austère, moins institutionnelle (Proximité, appropriation par les habitants)

- **Ouverture** par l'apport d'éléments graphiques ajoutant un peu de personnalité (proximité, dynamisme)

- 2 territoires **2 couleurs** : reprise de codes couleurs des 2 anciens logos en adéquation avec les valeurs symboliques nature et vitalité et symbolisation du nouveau territoire

- Ajout d'un **élément graphique figuratif, contemporain et symbolique** synthétisant les valeurs définies : nature, région, tourisme, proximité

Le Président indique que la charte graphique communautaire dérivera de ce logo.

Le conseil communautaire décide après en avoir délibéré (31 pour – 2 abstentions) de valider le logo.

Extension de l'accueil de loisirs de Maisonnais sur Tardoire : Demande de fonds de concours de la commune

Le Président indique que la communauté de communes loue à Maisonnais sur Tardoire les locaux de l'ancienne école dans lesquels y est installé désormais l'accueil de loisirs sans hébergement.

Afin de conforter le service rendu aux enfants et à leurs parents, une extension et restructuration sont nécessaires pour y créer notamment la salle de repos des tout-petits, l'infirmierie ainsi qu'un bureau des animateurs, espaces indispensables au bon fonctionnement de ce type d'équipement.

Les travaux démarreraient en septembre pour une ouverture en juin 2018.

La commune demande une aide de la part de la communauté de communes pour cet investissement.

Il précise que le montant initial de 130 000 euros est passé à 170 000 euros HT mais que la commune a possibilité de demander des subventions supplémentaires auprès du Département CDDI et de la CAF.

Le plan de financement se présente désormais ainsi :

Coût de l'opération en € HT	Montant initial		Supplément		TOTAL	
	130 000 €		40 000 €		170 000 €	
Subvention CAF	35 %	45 500 €	40 %	16 000 €	36,18 %	61 500 €
CDDI	20 %	26 000 €	20 %	8 000 €	20 %	34 000 €
DETR	25 %	32 500 €			19,12%	32 500 €
<i>Total subventions</i>	<i>80 %</i>	<i>104 000 €</i>	<i>60 %</i>	<i>24 000 €</i>	<i>75,3 %</i>	<i>128 000 €</i>
<i>Reste à charge</i>	<i>20 %</i>	<i>26 000 €</i>	<i>40 %</i>	<i>16 000 €</i>	<i>24,7 %</i>	<i>42 000 €</i>
Fonds de concours communauté de communes	50 % du reste à charge	13 000 €		8 000 €		21 000 €
Fonds propre commune de Maisonnais sur Tardoire	50 % du reste à charge	13 000 €		8 000 €		21 000 €

En contrepartie de l'aide accordée par la communauté de communes, la commune n'augmenterait pas le loyer du fait de cette extension d'environ 60 m².

Vu l'article L 5214-16-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande émise par la commune ;

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré (30 pour -2 contre – 1 abstention) de :

- ⇒ Approuver l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Maisonnais sur Tardoire pour l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 21 000 € maximum (50 % du reste à charge hors taxes) ;
- ⇒ Rappeler que le versement de ces fonds de concours se fera sur présentation de l'état financier réalisé et validé par le Trésorier de la commune ;
- ⇒ Autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de ces fonds de concours.

Contrat Départemental de Développement Intercommunal Ouest Limousin : Demande d'avenant n°1 pour l'Accueil de loisirs de Maisonnais/Tardoire

Le Président indique que la commune de Maisonnais/Tardoire va procéder à l'agrandissement de l'accueil de loisirs, dont les locaux sont loués par la communauté de communes.

Le projet est inscrit au CDDI contractué avec le Conseil Départemental mais il doit faire l'objet d'une demande de modification par avenant car le coût initialement projeté a augmenté (de 130 000 € HT à 170 000 € HT).

Le président présente le tableau des opérations inscrites au CDDI qui inscrit la modification que cette demande d'avenant entraîne.

L'enveloppe complémentaire serait mise à contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Solliciter le Conseil Départemental afin de procéder par voie d'avenant au Contrat Départemental de Développement Intercommunal d'après le tableau ci-joint concernant l'aménagement de l'accueil de loisirs de Maisonnais/Tardoire ;
- Solliciter le Conseil Départemental afin de mobiliser l'enveloppe complémentaire du CDDI ;
- Approuver le nouveau plan d'opérations CDDI 2014-2017 ;
- Autoriser le Président à signer le Contrat Départemental de Développement Intercommunal Ouest Limousin ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente demande de modification.

Approbation du Compte de Gestion de l'Exercice 2016 Budget principal, Budgets annexes ordures ménagères et Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes des Feuillardiers

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice principal, des exercices annexes ordures ménagères et Service Public d'Assainissement Non Collectif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par les Receveurs accompagné de l'état de l'Actif, de l'état du Passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que l'ensemble des opérations effectuées sont régulières et :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (32 pour – 1 abstention).

Approbation des comptes administratifs 2016
Budget principal, Budgets annexes ordures ménagère et Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes des Feuillardiers

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de **M. Jean-Pierre ROMAIN (doyen de l'assemblée)**, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de présentation faite des Comptes Administratifs,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'exécution des budgets ci-dessous (28 pour – 5 abstentions) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Budget Communautaire</i>						
Résultat N-1		442 144.97 €	0.00 €	229 755.10 €	0.00 €	671 900.07 €
Opérations exercice	2 062 963.34 €	2 438 878.33 €	459 458.10 €	109 823.62 €	2 522 421.44 €	2 548 701.95 €
Totaux	2 062 963.34 €	2 881 023.30 €	459 458.10 €	339 578.72 €	2 522 421.44 €	3 220 602.02 €
Résultat	818 059.96 €		-119 879.38 €		698 180.58 €	
<i>Budget Ordures Ménagères</i>						
Résultat N-1		154 691.40 €	0.00 €	45 380.18 €	0.00 €	200 071.58 €
Opérations exercice	638 202.68 €	680 247.10 €	11 174.10 €	10 937.83 €	649 376.78 €	691 184.93 €
Totaux	638 202.68 €	834 938.50 €	11 174.10 €	56 318.01 €	649 376.78 €	891 256.51 €
Résultat	196 735.82 €		45 143.91 €		241 879.73 €	
<i>Budget Assainissement Non Collectif</i>						
Résultat N-1	2 045.21 €	0.00 €	16 141.01 €	0.00 €	18 186.22 €	0.00 €
Opérations exercice	22 769.08 €	29 437.71 €	0.00 €	24 893.83 €	22 769.08 €	54 331.54 €
Totaux	24 814.29 €	29 437.71 €	16 141.01 €	24 893.83 €	40 955.30 €	54 331.54 €
Résultat	4 623.42 €		8 752.82 €		13 376.24 €	
<i>Cumul</i>						
Résultat N-1	2 045.21 €	596 836.37 €	16 141.01 €	275 135.28 €	18 186.22 €	871 971.65 €
Opérations exercice	2 723 935.10 €	3 148 563.14 €	470 632.20 €	145 655.28 €	3 194 567.30 €	3 294 218.42 €
TOTAUX CUMULES	2 725 980.31 €	3 745 399.51 €	486 773.21 €	420 790.56 €	3 212 753.52 €	4 166 190.07 €
Résultat	1 019 419.20 €		-65 982.65 €		953 436.55 €	

Approbation du Compte de Gestion de l'Exercice 2016
Budget principal, Budgets annexes ordures ménagère et Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes de la Vallée de la Gorre

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice principal, des exercices annexes ordures ménagères et Service Public d'Assainissement Non Collectif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressé par les Receveurs accompagné de l'état de l'Actif, de l'état du Passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que l'ensemble des opérations effectuées sont régulières et :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs 2016
Budget principal, Budgets annexes ordures ménagère et Service Public d'Assainissement Non Collectif
de la communauté de communes de la Vallée de la Gorre

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de **M. Jean-Pierre ROMAIN (doyen de l'assemblée)**, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de présentation faite des Comptes Administratifs,
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'exécution des budgets ci-dessous (31 pour – 2 abstentions) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Budget Communautaire</i>						
Résultat N-1		377 983.18 €	0.00 €	43 428.75 €	0.00 €	421 411.93 €
Opérations exercice	2 287 732.44 €	2 084 093.53 €	376 253.70 €	365 735.15 €	2 663 986.14 €	2 449 828.68 €
Totaux	2 287 732.44 €	2 462 076.71 €	376 253.70 €	409 163.90 €	2 663 986.14 €	2 871 240.61 €
Résultat		174 344.27 €		32 910.20 €		207 254.47 €
<i>Budget Ordures Ménagères</i>						
Résultat N-1		298 647.23 €	144 192.00 €	0.00 €	144 192.00 €	298 647.23 €
Opérations exercice	419 316.90 €	395 737.61 €	24 805.76 €	216 584.44 €	444 122.66 €	612 322.05 €
Totaux	419 316.90 €	694 384.84 €	168 997.76 €	216 584.44 €	588 314.66 €	910 969.28 €
Résultat		275 067.94 €		47 586.68 €		322 654.62 €
<i>Budget Assainissement Non Collectif</i>						
Résultat N-1	0.00 €	569.92 €	0.00 €	708.12 €	0.00 €	1 278.04 €
Opérations exercice	41 253.11 €	56 322.00 €	761.99 €	5 110.00 €	42 015.10 €	61 432.00 €
Totaux	41 253.11 €	56 891.92 €	761.99 €	5 818.12 €	42 015.10 €	62 710.04 €
Résultat		15 638.81 €		5 056.13 €		20 694.94 €
<i>Cumul</i>						
Résultat N-1	0.00 €	677 200.33 €	144 192.00 €	44 136.87 €	144 192.00 €	721 337.20 €
Opérations exercice	2 748 302.45 €	2 536 153.14 €	401 821.45 €	587 429.59 €	3 150 123.90 €	3 123 582.73 €
TOTAUX CUMULES	2 748 302.45 €	3 213 353.47 €	546 013.45 €	631 566.46 €	3 294 315.90 €	3 844 919.93 €
Résultat		465 051.02 €		85 553.01 €		550 604.03 €

Vote de l'affectation de résultat 2016 Budget annexe SPANC

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants (tableau d'affectation en annexe) :

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2015	
Report déficitaire (N-1)	16 141.01
Report excédentaire (N-1)	708.12
Dépenses de l'exercice	761.99
Recettes de l'exercice	30 003.83
Résultat Cumulé de la section	13808.95
RESTE A REALISER au 31/12/2015	
Dépenses d'investissement	6 500.00
Recettes d'investissement	
SOLDE	-6 500.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé	13808.95
Rappel du solde des restes à réaliser	-6 500.00
Besoin de financement	0.00
RESULTAT de FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Report déficitaire N-1	2 045.21
Report excédentaire N -1	569.92
Part de N-1 affectée en N	
Dépenses de l'exercice	64 022.19
Recettes de l'exercice	85 759.71
Résultat Cumulé de la section	20 262.23
TOTAL A AFFECTER	
Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P)	0.00
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P	20 262.23

(report à nouveau créateur compte 002)

Vote de l'affectation de résultat 2016 du Budget annexe « ordures ménagères »

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants (tableau d'affectation en annexe) :

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2015	
Report déficitaire (N-1)	144 192.00
Report excédentaire (N-1)	45 380.18
Dépenses de l'exercice	35 979.86
Recettes de l'exercice	227 522.27
Résultat Cumulé de la section	191 542.41
RESTE A REALISER au 31/12/2015	
Dépenses d'investissement	149 169.00
Recettes d'investissement	75 009.00
SOLDE	-74 160.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	0.00
Rappel du solde d'exécution cumulé	191 542.41
Rappel du solde des restes à réaliser	-74 160.00
Besoin de financement	0.00
RESULTAT de FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Report excédentaire N -1	453 338.63
Part de N-1 affectée en N	
Dépenses de l'exercice	1 057 519.58
Recettes de l'exercice	1 075 984.71
Résultat Cumulé de la section	471 803.76
TOTAL A AFFECTER	
Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P)	0.00
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P (report à nouveau créateur compte 002)	471 803.76

Vote de l'affectation de résultat 2016 du Budget principal

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2016, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants (tableau d'affectation en annexe) ;

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

SECTION D'INVESTISSEMENT au 31/12/2015	
Report excédentaire (N-1)	273 183.85
Dépenses de l'exercice	840 051.32
Recettes de l'exercice	479 898.29
Résultat	-360 153.03
Résultat Cumulé de la section	-86 969.18
RESTE A REALISER au 31/12/2015	
Dépenses d'investissement	545 026.00
Recettes d'investissement	264 855.00
SOLDE	-280 171.00
Compensation amortissements 2016 non réalisés	190 000.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-86 969.18
Rappel du solde des restes à réaliser	-280 171.00
Compensation amortissement non réalisés	190 000.00
Besoin de financement	177 140.18
RESULTAT de FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Report excédentaire N -1	820 128.15
Part de N-1 affectée en N	
Dépenses de l'exercice	4 350 695.78
Recettes de l'exercice	4 522 971.86
Résultat	172 276.08
Résultat Cumulé de la section	992 404.23
TOTAL A AFFECTER	
Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P)	177 140.18
Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P (report à nouveau créateur compte 002)	815 264.05

Élection d'un représentant suppléant au Secteur Territorial Énergies du Syndicat Energies Haute-Vienne

Le Président indique que Marion PERSONNE, conseillère communautaire déléguée suppléante au SEHV a démissionné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5711-1),

Vu les statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne,

Il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau représentant suppléant au SEHV.

Rappel de la représentation :

Représentants titulaires :

- Luc GABETTE
- Alain PERCHE

Représentants suppléants :

- Cécile GUILLAUMEUX
- XXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner pour représenter la communauté de communes au Secteur Territorial Energies du SEHV :

Monsieur Patrick GIBAUD.

Annexes

Tableau d'affectation du résultat 2016 budget OM

Tableau d'affectation du résultat 2016 budget SPANC

Tableau d'affectation du résultat 2016 BP

Le Vice-Président
Dominique GERMOND

AFFECTATION DU RESULTAT				ANNEE			2016
COLLECTIVITE : BUDGET ORDURES MENAGERES COM-COM OUEST LIMOUSIN							
SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'EXPLOITATION			
	Vallée de la Gorre	Feuillardier s	Cumul		Vallée de la Gorre	Feuillardiers	Cumul
REPORT DEFICITAIRE N-1 (-)	144192	0	144 192,00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0		0,00
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0	45380,18	45 380,18	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	298647,23	154691,4	453 338,63
				PART DE N-1 AFFECTEE EN N	0		
DEPENSES DE L'EXERCICE	24805,76	11174,1	35 979,86	DEPENSES DE L'EXERCICE	419316,9	638202,68	1 057 519,58
RECETTES DE L'EXERCICE	216584,44	10937,83	227 522,27	RECETTES DE L'EXERCICE	395737,61	680247,1	1 075 984,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	191778,68	-236,27	191 542,41	RESULTAT DE L'EXERCICE	-23579,29	42044,42	18 465,13
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION (ligne 001)	47586,68	45143,91	92 730,59	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	275067,94	196735,82	471 803,76
RESTES A REALISER DEPENSES	149169	0	149 169,00	TOTAL A AFFECTER	275067,94	196735,82	471 803,76
RESTES A REALISER RECETTES	75009	0	75 009,00	AFFECT OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT (titre art. 1068)	0	0	0
TOTAL RESTES A REALISER	-74160	0	-74 160,00	COMPLEMENT LIBRE D'AFFECTATION C'est à dire qui peut être affecté à l'investissement ou reporté en fonctionnement. (ligne 002)			471 803,76
BESOIN DE FINANCEMENT	26573,32	0	0				

AFFECTATION DU RESULTAT				ANNEE				2016
COLLECTIVITE : BUDGET SPANC COM-COM OUEST LIMOUSIN								
SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'EXPLOITATION				
	Vallée de la Gorre	Feuillardiers	Cumul		Vallée de la Gorre	Feuillardiers	Cumul	
REPORT DEFICITAIRE N-1 (-)	0,00	16141,01	16141,01	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00	2045,21	2045,21	
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	708,12	0,00	708,12	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	569,92	0,00	569,92	
				PART DE N-1 AFFECTEE EN N	0,00	0,00		
DEPENSES DE L'EXERCICE	761,99	0,00	761,99	DEPENSES DE L'EXERCICE	41253,11	22769,08	64022,19	
RECETTES DE L'EXERCICE	5110,00	24893,83	30003,83	RECETTES DE L'EXERCICE	56322,00	29437,71	85759,71	
RESULTAT DE L'EXERCICE	4348,01	24893,83	29241,84	RESULTAT DE L'EXERCICE	15068,89	6668,63	21737,52	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION (ligne 001)	5056,13	8752,82	13808,95	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	15638,81	4623,42	20262,23	
RESTES A REALISER DEPENSES	6500,00	0,00	6500,00	TOTAL A AFFECTER	15638,81	4623,42	20262,23	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00	0,00	0,00	AFFECT OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT (titre art. 1068)			0,00	
TOTAL RESTES A REALISER	-6500,00	0,00	-6500,00	COMPLEMENT LIBRE D'AFFECTATION C'est à dire qui peut être affecté à l'investissement ou reporté en fonctionnement. (ligne 002)			20262,23	
BESOIN DE FINANCEMENT	1443,87	0,00	0,00					

AFFECTATION DU RESULTAT				ANNEE				2016
COLLECTIVITE : BP COM-COM OUEST LIMOUSIN								
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>				<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>				
	Vallée de la Gorre	Feuillardiers	Cumul		Vallée de la Gorre	Feuillardiers	Cumul	
REPORT DEFICITAIRE N-1 (-)	0,00	0,00	0,00	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00		0,00	
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	43 428,75	229 755,10	273 183,85	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	377 983,18	442 144,97	820 128,15	
				PART DE N-1 AFFECTEE EN N	0,00			
DEPENSES DE L'EXERCICE	380 593,22	459 458,10	840 051,32	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 287 732,44	2 062 963,34	4 350 695,78	
RECETTES DE L'EXERCICE	370 074,67	109 823,62	479 898,29	RECETTES DE L'EXERCICE	2 084 093,53	2 438 878,33	4 522 971,86	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 518,55	-349 634,48	-360 153,03	RESULTAT DE L'EXERCICE	-203 638,91	375 914,99	172 276,08	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	32 910,20	-119 879,38	-86 969,18	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	174 344,27	818 059,96	992 404,23	
(ligne 001)								
RESTES A REALISER DEPENSES	386 879,00	158 147,00	545 026,00	TOTAL A AFFECTER	174 344,27	818 059,96	992 404,23	
RESTES A REALISER RECETTES	187 042,00	77 813,00	264 855,00	AFFECT OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT (titre art. 1068)	166 926,80	50 213,38	217 140,18	
TOTAL RESTES A REALISER	-199 837,00	-80 334,00	-280 171,00	COMPLEMENT LIBRE D'AFFECTATION	7 417,47	767 846,58	775 264,05	
Compensation amortissements 2016 non réalisés		150 000,00	150 000,00	C'est à dire qui peut être affecté à l'investissement ou reporté en fonctionnement. (ligne 002)				
BESOIN DE FINANCEMENT	166 926,80	50 213,38	217 140,18					

